

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8486 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ETTIGI MOHAMED

Date de naissance : 01/01/1960

Adresse : même où aborder

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/10/20

Nom et prénom du malade : M. ETTIGI Naima

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA - Ang.5

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/10/20	C. et E.C.	1	300 DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	31/10/20	19.26, 80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Rachid Ben Khattab Sefrioui

CARDIOLOGUE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille (FRANCE)

الدكتور رشيد بن الخطاب الصفيوي

طبيب اختصاصي في أمراض القلب والشريان

نفس القلب والشريان بالصدر والدربال باللوزات

Ancien Médecin Attaché des Hôpitaux Français



Spécialiste des Maladies du Coeur et des Vaisseaux

Echographie Doppler Couleur Cardique et Vasculaire

Holter Rythmique et Tensionnel

Épreuve d'effort

تقطيل القلب لثناء المجهود

خريم كلية الطب بليل (فرنسا)

طبيب اختصاصي بمستشفيات فرنسا سابقا

31 Octobre 2020

الدار البيضاء في:

Casablanca le :

130 / 80

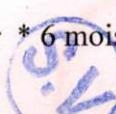
Mme ETTIGI NAIMA

113,50 X 2



CRONODINE 120

47,80 X 4
46,70 X 8
1 gelule matin et soir * 6 mois
CORVASAL 2 mg



1 cn 2 fois par jour pendant 6 mois

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 47,80 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 47,80 DH

* 6 mois

LOT: 19214
PER: 08/2022
PPU: 113,50 DH

LOT: 19190
PER: 08/2022
PPU: 113,50 DH

LOT: 19214
PER: 08/2022
PPU: 113,50 DH

LOT: 20078
PER: 03/2023
PPU: 113,50 DH

LOT: 19214
PER: 08/2022
PPU: 113,50 DH

LOT: 19190
PER: 08/2022
PPU: 113,50 DH

LOT: 19214
PER: 08/2022
PPU: 113,50 DH

LOT: 19214
PER: 08/2022
PPU: 113,50 DH

LOT: 18329
PER: 07/2021
PPU: 113,50 DH

LOT: 18329
PER: 07/2021
PPU: 113,50 DH

LOT: 19214
PER: 08/2022
PPU: 113,50 DH

LOT: 18020
PER: 11/2020
PPU: 113,50 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 46,70 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 46,70 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 46,70 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 47,80 DH

T = 1926,8

Dr. MENJRA Samia
16, Angle Bd. Ienou Sinaï
Hay Hassani - Casablanca
Tél.: 05 22 89 51 05

الدكتور رشيد بن الخطاب الصفيوي
Dr. SEFRIUI BENKHATAB Rachid
CARDIOLOGUE

Amel 3 Rue 3 N° 6 Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél.: 05 22 73 15 00 / 05 22 73 77 76

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 46,70 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 46,70 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 46,70 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Corvasal 2 mg cp b 30
P.P.V : 47,80 DH

118001 08033

118001 080335

شارع أبي ذر الغفارى - أمل 3 زنقة 3 رقم 6 سيدى البرنوصى - البيضاء - الهاتف : 3 15 00

Bd. Abidar Alghifari Amal 3 Rue 3 N° 6 - Sidi Bernoussi - Casablanca - Tél : 05 22 73 15 00 - Tél/Fax : 05 22 76 77 76